

# CQP Animateur/ Animatrice périscolaire

La branche de l'animation a créé le **Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)** "Animateur périscolaire" afin d'accompagner les animateurs périscolaires dans le développement des compétences nécessaires à leur mission très spécifique, grâce à un parcours qualifiant, construit dans une durée compatible avec leur situation d'emploi.

Enregistré au RNCP sous le numéro : 36481.

Niveau de qualification : Niveau 3

Le CQP est une certification reconnue par la branche de l'animation. Son certificateur est la CPNEF de la Branche Eclat.

# ORGANISME DE FORMATION

# FAMILLES RURALES Fédération Régionale Bourgogne-Franche-Comté

Maison de la Famille - 12 rue de la Famille - 25000 BESANCON 03.81.88.76.84 - fr.bourgogne-franche-comte@famillesrurales.org

N°agrément: 43 25 02794 25 du 26/03/2014

Certifié Qualiopi depuis le 12/12/2020 pour les actions de formation professionnelle continue

# CONTACTS

Stéphanie COURTEBRAS  Directrice	stephanie.courtebras@famillesrurales.org	07.86.00.22.39
Charlotte LAHEURTE Coordinatrice pédagogique	charlotte.laheurte@famillesrurales.org	03.81.88.76.84
Morgane PUGET Assistante pédagogique	morgane.puget@famillesrurales.org	03.81.88.76.84

# PUBLIC CONCERNÉ - CONDITIONS D'ENTRÉE - PREREQUIS

Pour cette session 2024 2025, tout salarié en poste dans un accueil périscolaire Familles Rurales sera accueilli.

Aucun prérequis n'est nécessaire.

Contact pour l'accueil des salariés en situation de handicap : Stéphanie COURTEBRAS, référente handicap de l'organisme de formation.

#### **OBJECTIFS**

- O Exercer, en autonomie, des activités d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités périscolaires et dans la limite des cadres réglementaires.
- Être responsable des actions au plan pédagogique et avoir la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.
- O Développer une logique de travail collectif et partenarial et prendre en compte les démarches d'éducation à la citoyenneté, au développement durable et à la prévention.
- Assurer la sécurité des tiers et des publics dont l'animateur/trice périscolaire est garant/e.

## **CONTENUS DE FORMATION**

## Bloc 1 : Accueillir les publics enfants et familles dans les temps périscolaires

- > Mettre en vie l'accueil des publics enfants et familles
- Prendre en charge la vie quotidienne des enfants accueillis
- Contribuer à la continuité éducative autour des enfants
- L'accueil d'enfants à besoins spécifiques

#### Bloc 2 : Participer à la conception des projets d'animation en direction des publics enfants

- Caractériser le contexte de réalisation du projet d'animation
- Concevoir un projet d'animation (pédagogie et évaluation)

#### Bloc 3 : Conduire des temps d'animation périscolaire en direction des publics enfants

- > Déployer et conduire des temps d'animation et d'évaluation
- Gérer un collectif d'enfants pendant les temps d'animation

#### Bloc 4 : Exercer dans un environnement professionnel relevant du champ de l'éducation populaire

- > S'approprier les missions et l'environnement professionnel de l'animateur/trice périscolaire
- Appliquer la réglementation en vigueur et les règles en usage dans le fonctionnement de l'accueil périscolaire
- > S'impliquer activement dans le travail d'équipe au sein de l'accueil périscolaire
- Communiquer en interne avec l'équipe d'animation et à l'externe avec les autres membres de la communauté éducative.

# MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation en présentiel Apports théoriques Etudes de cas concret et mise en pratique Visites des structures et interventions de professionnels Accès à de la FOAD si besoin Travaux de groupes et travail collaboratif Evaluation en cours de formation Suivi personnalisé

De manière générale, les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.

Liens avec la structure d'accueil en milieu professionnel :

- > réunion de rentrée avec tous les tuteurs,
- > visites sur les structures de Mise en Situation Professionnelle,
- > présence de la coordinatrice pédagogique sur chaque journée de formation à l'OF et une disponibilité pour des contacts réguliers avec les tuteurs,
- > livret de suivi entre le stagiaire, le tuteur, les formatrices et la coordinatrice en support pour les échanges.

#### MODALITÉS D'ACQUISITION DE LA CERTIFICATION

Le CQP Animateur Périscolaire est délivré par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation de l'animation via l'obtention des 4 unités capitalisables.

- **Bloc 1** : s'obtient par la présentation orale d'une situation d'accueil des publics en temps périscolaire tirée de sa pratique professionnelle.
- Bloc 2 : s'obtient par la soutenance d'un projet d'animation mis en place sur des temps périscolaires.
- Bloc 3: s'obtient par une mise en situation pratique en milieu professionnel devant un jury.
- **Bloc 4**: s'obtient par la soutenance d'un dossier professionnel décrivant la structure, son fonctionnement, son environnement, ses missions en tant qu'animateur/trice ainsi que la description d'une situation de travail.

# DATES ET DURÉE

Formation en alternance du 23 septembre 2024 au 27 juin 2025, les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

- Organisme de formation (OF): 252 heures soit 36 journées de 7 h (8 h 30 / 12h 13 h / 16 h 30).
- ♦ En structure périscolaire, Mise en Situation Professionnelle (MSP) : 408 heures soit 87 jours, à raison de 5 heures le mardi et le jeudi et 4 heures le vendredi.

#### ORGANISATION DE LA FORMATION

- ♦ Lieu : accueil de loisirs Familles Rurales 1B rue Denise Viennet 25800 VALDAHON.
- Repas du midi pris en commun fourni par l'OF qui assurera les réservations

## **COUTS ET FINANCEMENT**

Parcours CQP Animateur périscolaire (252h OF)				
Coût pédagogique	252h x 13 euros	3 276,00 €		
Frais annexes	252h x 4 euros	1 008,00 €		
Rémunération	252h x 13 euros	3 276,00 €		
Coût t	7 560,00 €			

Prises en charge UNIFORMATION : consulter la Fédération Régionale. L'OPCO prend en charge, sous conditions, les frais pédagogiques, des frais annexes et la rémunération des stagiaires sur les temps à l'OF.



# Calendrier CQP Animateur Périscolaire 2024-2025

	Organisme de formation	Structure périscolaire	Total
Nbr Heures	252	408	660
Nbr Jours	36	87	123

:embre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
1 D	1 M	1 V	1 D	1 M	1 5	1 S	1 M	1 J	1 D	1 M	1 V
2 L	2 M	2 5	2 L	2 J	2 D	2 D	2 M	2 V	2 L	2 M	2 5
3 M	3 1	3 D	3 M	3 V	3 L	3 L	3 1	3 S	3 M	3 J	3 D
4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 M	4 M	4 V	4 D	4 M	4 V	4 L
5 J	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M	5 M	5 S	5 L	5 J	5 S	5 M
6 V	6 D	6 M	6 V	6 L	6 J	6 J	6 D	6 M	6 V	6 D	6 M
7 S	7 L	7 J	7 S	7 M	7 V	7 V	7 L	7 M	g 7 S	7 L	7 J
8 D	8 M	8 V	8 D	8 M	8 S	8 S	8 M	8 J	gd 8 D	8 M	8 V
9 L	9 M	9 S	9 L	9 J	9 D	9 D	9 M	9 V	9 L	9 M	9 S
10 M	10 J	10 D	10 M	10 V	10 L	10 L	10 J	10 S	10 M	m 10 J	10 D
11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 M	11 M	11 V	11 D		10 J	11 L
12 J	12 5	12 M	12 J	12 D	12 M	12 M	12 S	12 L	12 J	12 S	12 M
13 V	13 D	13 M	13 V	13 L	13 J	13 J	13 D	13 M	13 V	13 D	13 M
14 S	14 L	14 J	14 S	14 M	14 V	14 V	14 L	14 M	14 S	14 L	14 J
15 D	15 M	15 V	15 D	15 M	15 S	15 S	15 M	15 J	15 D	15 M	15 V
16 L	16 M	16 S	16 L	16 J	16 D	16 D	16 M	16 V	16 L	16 M	16 S
17 M	17 J	17 D	17 M	17 V	17 L	17 L	17 J	17 S	17 M	17 J	17 D
18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 M	18 M.	18 V	3 18 D	18 M	18 V	18 L
19 J	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M 8	19 M	19 S	19 L	19 J	19 S	19 M
20 V	20 D	20 M	20 V	20 L	20 J	20 J	20 D	20 M	20 V	20 D	20 M
21 S	21 L	21 J	21 S	21 M	21 V S	21 V	21 L	21 M	21 S	21 L	21 J
22 D	22 M	22 V	22 D	22 M	22 5	22 5	22 M	22 J	22 D	22 M	22 V
23 L	23 M	23 S	23 L	23 J	23 D	23 D	23 M	23 V	23	23 M	23 S
24 M	24 J	24 D	24 M	24 V	24 L	24 L	24 J	24 S	24	24 J 25 V	24 D
25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 M	25 M	25 V	25 D			25 L
26 J	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M			26 L	26	26 S	26 M
27 V	27 D	27 M.	27 V	27 L	27 J	27 J	26 5 27 D	27 M	27	26 S	27 M
28 S	28 L	28 J	28 S	28 M	28 V	28 V	28 L	28 M	28 5	28 L	28 J
29 D	29 M	29 V	29 D	29 M		29 S	29 M	29 J	29 D	29 M	29 V
30 L	30 M	30 S	30 L	30 J		30 D	30 M	30 V	30 L	30 M	30 S
	31 J		31 M	31 V		31 L		31 S		31 J	31 D

Volume horaire par jour

Organisme de Formation : 7h

Mise en Situation Professionnelle en structure périscolaire : mardi 5 h / jeudi 5h / vendredi 4 h

Légende

Organisme de formation OF Structure périscolaire MSP Vacances scolaires zone A